

Remise à niveau SSIAP 3

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES NIVEAU 3
PROGRAMME DE FORMATION CONFORME À L'ARTICLE D6353-1 DU CODE DU TRAVAIL

Prérequis et accessibilité à la formation

- Etre titulaire du diplôme SSIAP 3 ou équivalent (ERP / IGH niveau 3) depuis plus de 3 ans
- Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé)
- Attestation de secourisme (PSC1, SST ou équivalent) en cours de validité

Textes officiels justifiant l'action de formation

- **SSIAP** : Arrêté du 2 mai 2005
- **Date d'échéance de l'enregistrement au répertoire spécifique** : 31 décembre 2026

Moyens d'encadrement

- Responsable pédagogique
- Formateur(ice) SSIAP 1, 2 et 3
- Service administratif
- Service qualité
- **Certificateur ministère de l'intérieur et des Outre-mer**
- Agrément SDIS ou bataillon du département

Durée de la formation

- 35 heures en présentiel (5 jours)

Périodicité de l'action



- Diplôme à renouveler tous les 3 ans
- La prolongation est conditionnée par le suivi d'un stage de "recyclage" (3 jours de formations) si ce dernier est réalisé dans la période de validité du diplôme (dans les 3 ans) ou d'un stage de "remise à niveau" (5 jours de formations) s'il est réalisé après la période de validité.

Nombre de participants

- 4 minimum
- 12 maximum

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :

- Actualiser ses connaissances réglementaires et techniques en sécurité incendie
- Gérer efficacement les documents administratifs et les contrôles réglementaires
- Maîtriser le rôle et les attentes des commissions de sécurité
- Identifier les obligations légales en matière de maintenance et d'accessibilité

Moyens pédagogiques et techniques

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable
- Formateur(ice)s expérimentés titulaires du SSIAP 1, 2 et 3
- Remise d'un fascicule pédagogique actualisé
- Exercices de mise en pratique des connaissances et cas concrets
- QCM interactifs pour évaluer les acquis théoriques
- Projections vidéo sur la sécurité incendie et la réglementation ERP / IGH
- Etudes de plans et simulations de situations réelles

Modalités d'évaluation individuelle des acquis et sanction de l'action de formation

- Le formateur évalue les acquis avec un QCM de validation des connaissances et une épreuve pratique : étude de cas ou simulation de gestion d'incident

Programme détaillé de la formation

- **Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :**

Documents administratifs (3h) :

- Obligations d'affichage et élaboration des cahiers de consignes
- Gestion du registre de sécurité, du plan de prévention et du DTA
- Suivi et planification des contrôles réglementaires
- Rédaction de consignes et de plans de prévention

Commissions de sécurité (3h) :

- Composition, rôle et missions des commissions de sécurité
- Documents à transmettre (notices, registres, etc.)
- Préparation et accueil des membres de la commission lors des visites

Réglementation (7h) :

- Actualisation des textes réglementaires relatifs à la prévention incendie
- Accessibilité du public et dispositions spécifiques aux ERP et IGH
- Moyens de secours et rôle du chef de service
- Étude de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Notions de droit civil et pénal (2h) :

- Responsabilité civile et pénale du chef de service
- Délégation de pouvoir et de signature
- Délit de mise en danger d'autrui

Moyens de secours (2h) :

- Évolution des réglementations en matière de moyens d'extinction et SSI
- Organisation et exploitation des systèmes de sécurité incendie
- Amélioration de l'accès et de l'intervention des secours

Organisation du service sécurité incendie (6h) :

- Gestion du personnel et des moyens du service
- Organisation des plannings, recrutement et gestion des prestataires
- Missions du service de sécurité selon les articles MS 46 et GH 62

Fonction maintenance (2h) :

- Typologie des contrats : prédictif, préventif, curatif
- Aspects juridiques : obligation de moyens et de résultat
- Évaluation du rapport coût-efficacité d'un contrat de maintenance

Etude de cas (3H) :

- Analyse d'un projet de construction ou de réaménagement
- Lecture et exploitation de plans, recherche d'anomalies
- Rédaction d'une notice de sécurité

Accessibilité des personnes handicapées (2h) :

- Application de la loi du 11 février 2005 et des décrets d'application
- Commissions d'accessibilité et exigences réglementaires
- Autorisations de travaux, visites et réceptions de chantier

Analyse des risques (5h) :

- Évaluation du maintien du niveau de sécurité
- Analyse du document unique, DTA et plan de prévention
- Étude de cas pratique sur les risques liés aux travaux par points chauds

- Bilan de la formation
- Epreuve écrite et pratique

Tarif et délai de réalisation

- Inter / intra / groupe / individuel : sur devis, nous consulter
- Pour les sessions en intra-entreprise, la déclaration d'ouverture de la session de formation auprès de la préfecture, doit être faite à minima **1 mois** avant la date de début de formation

